



Des papiers pour Vladimir

Vladimir Galstyan est venu en France en 2011 pour mettre sa famille en sécurité.

Persécuté dans son pays d'origine en raison de ses opinions, il a demandé l'asile politique à la France et vit à Châteauroux. Depuis cette date, la famille a fait preuve d'une volonté d'intégration exemplaire : scolarité brillante pour les enfants, bénévolat au sein d'associations caritatives, participation à la vie culturelle du quartier...

Malheureusement, l'Arménie est reconnue comme pays «sûr» par l'OFPRA ; ce pays vient pourtant d'entrer en guerre depuis quelques jours.

La demande d'asile a été rejetée et Vladimir est menacé d'expulsion. La préfecture l'a placé en assignation à résidence depuis le 28 juillet dernier et a annoncé qu'elle l'expulserait le 22 août, ce qui le mettrait directement en danger de mort.

Nous, comité de soutien, demandons au Préfet :

- de ne pas procéder à l'expulsion de Vladimir Galstyan ;

- de revenir sur sa décision d'OQTF (Ordre de quitter le territoire français) ;

- de régulariser Vladimir, sa femme et ses enfants afin qu'ils puissent, conformément à leur souhait, vivre et travailler dans ce pays, qui est et doit rester, terre d'asile et pays des Droits de l'Homme.

Article 13 - 1 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme :

«Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.»

Article 14 - 1 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme :

«Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.»

Article 16 - 3 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme :

«La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.»

Liste des personnalités et organisations signataires :
